

ASS/GF/II/MG



VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : AIDES À L'ÉCONOMIE. SOUTIEN À L'INSTALLATION PÉRENNE D'ENTREPRISES COMMERCIALES OU ARTISANALES EN CENTRE-VILLE

Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 29	Nombre de votants : 33	Date de la convocation : 16 septembre 2026
---	--	---------------------------	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, M. William COMBES, Mme Christine BÉNET, M. El Mahdi DAHBI, Mme Françoise CASTEL, M. Michel MASUYER, Mme Sabrina FITO, M. Laurent MARTINEZ, Mme Corinne ARMERO, M. Alain GARCIA, Mme Mireille SANTINI, M. Bernard ROUSSET, M. Christian ROIG, M. Philippe GALANO, M. Érik LE MOAL, Mme Christine FOULQUIER, M. Thierry CAUMEIL, M. Jérôme BACAVE-ESTEVE, Mme Magali GARY-BOBO, Mme Angélique ARCIET, Mme Vanessa BESLER, Mme Émilie FABREGAT, Mme Carol-Ann EHRHARD, Mme Pauline VILCHEZ, Mme Mélinda MARTIN, M. Denis PROVENT, M. Thierry DENARD, Mme Valérie DUMONTET, Mme Dominique GÉA

Étaient absents :

M. Jean-Charles PITT, M. André HERNANDEZ, M. Michel CANO, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Avaient donné procuration :

M. Jean-Charles PITT à M. Gérard FORCADA, M. André HERNANDEZ à Mme Valérie DUMONTET, M. Michel CANO à M. Denis PROVENT, Mme Marie-Claude MARTINEZ à Mme Dominique GÉA

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne ARMERO

Par les délibérations n° 2018-031 du 27 mars 2018, n° 2019-144 du 13 novembre 2019 et n° 2021-139 du 13 décembre 2021, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une aide directe à l'installation ou à la reprise d'entreprises commerciales ou artisanales en cœur de ville. Cette aide a pris la forme d'une subvention individuelle d'un montant total plafonné à 3 000 € dont la première partie, soit 1 500 euros, est versée au bout de 6 mois d'exercice effectif de l'activité, et la seconde, soit les 1 500 euros restants, après 12 mois. La commission municipale a examiné les dossiers suivants concernant la première partie de l'aide :

- La gérante du salon de thé « Thé Rapie », installé 2 rue Gustave Eiffel.
- Les gérants de la salle de spectacle « L'Idéal » installée 11 rue Paul Bert.
- Le gérant de « Arcad'games and goodies » installé 33, avenue Wilson.

Elle a décidé de réserver :

- un avis défavorable à la demande de la gérante du salon de thé « Thé Rapie » en raison de l'implantation de son commerce en dehors du périmètre prévu par le règlement d'attribution de l'aide.
- un avis favorable aux deux autres demandes d'aide car elles remplissent les conditions prévues par le règlement en question.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

1/ D'approuver les avis de la commission municipale :

- a. Approbation de la demande de versement de la 1^{ère} partie de la subvention de :
 - Des gérants de la salle de spectacle « L'Idéal » installée 11 rue Paul Bert.
 - Du gérant de « Arcad'games and goodies » installé 33, avenue Wilson.
- b. Rejet de la demande de versement de la 1^{ère} partie de :
 - De la gérante du salon de thé « Thé Rapie » installé 2 rue Gustave Eiffel.

2/ De verser les subventions sur l'exercice budgétaire 2026 sous conditions prévues par les délibérations susvisées, selon les crédits inscrits au compte 20422, opération 252 du Budget principal 2026.

3/ D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuve à l'unanimité**

Et décide :

1/ D'approuver les avis de la commission municipale :

- b. Approbation de la demande de versement de la 1^{ère} partie de la subvention de :
 - Des gérants de la salle de spectacle « L'Idéal » installée 11 rue Paul Bert.
 - Du gérant de « Arcad'games and goodies » installé 33, avenue Wilson.
- c. Rejet de la demande de versement de la 1^{ère} partie de :
 - De la gérante du salon de thé « Thé Rapie » installé 2 rue Gustave Eiffel.

2/ De verser les subventions sur l'exercice budgétaire 2026 sous conditions prévues par les délibérations susvisées, selon les crédits inscrits au compte 20422, opération 252 du Budget principal 2026.

3/ D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard FORCADA



La secrétaire de séance,
Corinne ARMERO

